



Lettre IPEF

N°4

Éditorial

Un 2ème colloque coorganisé par la CGT et la FSU

le mardi 14 octobre 2014 à l'Arche de la Défense.

Ce colloque aura pour thème le rôle et la place des ingénieurs dans la transition écologique.

La CGT et la FSU, avec le collectif mis en place avec nos élus à la CAP, ont voulu prendre à bras le corps cette thématique qui ne peut pas rester qu'en terme d'affichage.

A ce titre, avec les différentes interventions, nous ferons un passage en revue, hélas non exhaustif, des administrations et services au cœur de ces enjeux : le changement climatique avec la météo, la transition écologique à l'agriculture, dans les collectivités locales. Les camarades de la fédération Mines et Energie apporteront leur propre regard sur le rôle des ingénieurs, des chercheurs au sein de ce qui doit redevenir un service public.

Les thèmes traités dans ce 4 pages pourront naturellement être évoqués dans le colloque.

Patrick Simon

Sylvie Verdier

Sommaire :

- ◆ la fonction publique a besoin d'ingénieurs
- ◆ pourquoi la présence en CAP est-elle un élément important de l'action syndicale ?
- ◆ retrouver le goût de travailler ensemble
- ◆ pourquoi une réforme territoriale ?
- ◆ un colloque le 14 octobre 2014
- ◆ une focale sur les ingénieurs dans l'enseignement

La Fonction publique a besoin d'ingénieurs et de services techniques face aux grands enjeux du 21^e siècle

Lors de l'enquête du CGEDD de juillet 2011, les 600 IPEF qui avaient répondu avaient exprimé très largement leur attachement à la notion de service public . Les 3 valeurs les plus citées ont été la technicité, la compétence et le service public.



Ces prises de position se heurtent à des conceptions différentes et non des moindres ainsi celles qui avait été portées dans le rapport Folz- Canepa de 2009 qui préconisaient le recours à un nouveau profil d'administrateurs à formation scientifique et technique et d'experts en recrutés en fonction des besoins dans les entreprises . Nous n'avons cessé de dénoncer et de combattre de telles orientations.

Depuis une dizaine d'années , en particulier avec la RGPP, la MAP (modernisation de l'action publique), au travers un questionnement légitime sur le rôle de l'Etat et celui des autres acteurs, publics ou privé, on assiste à une réorientation de l'action publique délaissant le champ des administrations techniques et même celui de la recherche publique.

Les missions comme les effectifs de ces secteurs d'activité ont été très sérieusement laminés.

On peut s'interroger sur la pertinence de tels choix:

- l'approche dogmatique: comment considérer que des ministères entiers ne font plus partie des missions prioritaires de l'Etat?

- sur les conséquences sur le service public lui-même, qui est rendu de plus en plus de plus en plus en «mode dégradé»,

- sur l'activité économique du pays, avec la réduction drastique des budgets d'investissement de l'Etat ou des collectivités territoriales dans le domaine du BTP, du logement, etc...

- sur l'emploi, direct dans l'administration ou indirect dans les secteurs dépendant des marchés ou de l'activité publics (BTP, logement, transports...).

- sur les dynamiques futures, avec des coupes sombres dans les budgets et effectifs de la recherche publique

La prise en charge par le secteur privé des missions exercées précédemment par les services de l'Etat fait -elle les

preuves de son efficacité? Le secteur privé a certes pris l'espace avec par exemple les Partenariats publics-privés. Plusieurs d'entre eux ont fait scandales et ont été interrompus, ainsi pour l'hôpital sud-francilien ou le château de Versailles. Leur coût exorbitant, même camouflé en le reportant sur les générations à venir, devrait amener aujourd'hui à s'interroger et à rejeter cette procédure. Faut-il évoquer la privatisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes qui privent les transports de leur moyens de financement?

La «main invisible du marché» et la dictature des marchés financiers sur l'économie ont clairement montré avec la crise de 2008 leur limite et le danger qu'ils représentent pour la planète. par ailleurs, le transfert des compétences au collectivités territoriales sans complémentarité avec les services de l'Etat porte le risque de voir se développer les inégalités dans des territoires en concurrence par ailleurs. Le plus grave serait de ne pas préparer l'avenir.

Dans le domaine de l'énergie , de l'agriculture, de l'industrie, du traitement des déchets, la question est celle de la transition écologique . La lutte contre le réchauffement climatique implique des investissements massifs et un nouveau mode de production et de développement . Une politique industrielle en tenant compte est à inventer . Le pays ne va pas relever ces défis en supprimant les moyens des administrations techniques, ni en invitant les ingénieurs à faire carrière ailleurs! Il doit prendre au contraire appui sur celles-ci.

Nous appelons clairement au développement d'administrations et de services techniques de haute compétence s'attaquant aux défis qui nous sont posés et œuvrant au développement dans les territoires comme aux coopérations indispensables en Europe comme au plan international. Cela n' implique-t-il d'agir pour un changement en profondeur des orientations prévalant au sein de nos ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture?

en commission administrative paritaire (CAP) est -elle un élément important de l'action syndicale ?

La CAP est une instance de représentation des agents titulaires et de dialogue dans la fonction publique. Elle est chargée d'examiner des situations individuelles (mutation, promotion, titularisation, discipline etc...) et certaines autres uniquement s'il y a désaccord entre l'agent et l'administration (ex : évaluation). De ce fait l'agent peut saisir ses représentants syndicaux pour toutes ces situations. Mais elle soumet aussi parfois des motions à caractère collectif révélatrices de politiques publiques telle que le recrutement dans le corps. D'une manière générale, lieu de dialogue sur les modalités de traitement des carrières des ingénieurs, elle est donc un outil élémentaire de participation des agents de l'Etat, représentés par leurs syndicats, à la gestion et au fonctionnement de l'administration.

Les décisions de la CAP n'ont qu'un caractère consultatif auprès de l'administration. Malgré la limitation de ce dernier, celle-ci recherche en général le consensus et ne souhaite pas rencontrer un front uni de tous les syndicats représentés hostiles à sa décision d'autant que la consultation de la CAP est obligatoire pour toutes les décisions de sa compétence.

La CAP est composée en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

Les représentants du personnel (répartis par grades, leur effectif étant fonction de celui du grade concerné) sont élus au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne par les fonctionnaires titulaires, à partir des listes présentées par les organisations syndicales.

La représentativité des différents syndicats est aussi mesurée à partir des voix obtenues lors des élections aux CAP, donc cette élection est aussi importante pour les organisations syndicales.

La CAP des IPEF précédente, la première du nouveau corps, a assumé les missions ci-dessus dans un contexte de rapprochement de pratiques qui pouvaient être différentes dans les deux ministères, avec différentes maisons d'emploi, de dégager des convergences pour l'avenir. Certains problèmes posés à travers le déroulement de carrière interrogeaient clairement la question de l'identité du nouveau corps. Chacun le sentait bien même si ce n'est pas le rôle d'une CAP d'aborder cette question.

Certains désaccords entre syndicats sont nets également. Disons-le clairement, la CGT et la FSU sont porteuses d'une ambition collective pour le corps dans un contexte de besoins d'interventions publiques croissantes dans l'économie et non

quelques « réussites » individuelles. De ce fait, nous ne défendons pas une vision malthusienne du corps des IPEF.

Retrouver le goût de travailler ensemble, sans attendre !

La poursuite de l'évolution du service public, et de l'Etat, sous la contrainte des restrictions budgétaires et de la baisse des effectifs affecte fortement le rôle des cadres, tout particulièrement celui des ingénieurs, et particulièrement les pratiques du management. Celui-ci, et ses acteurs, peuvent-ils échapper au pilotage financier, en être l'instrument ?

L'affaire peut paraître entendue : le « Nouveau Management Public » (NMP) a largement conquis l'administration française, après celle de Grande-Bretagne et d'autres dès le début des années 80 : explicitement pour augmenter la performance, avec le postulat que le secteur public n'a à faire que ce que le privé ne peut ou ne veut pas faire, en réduisant la dépense publique et les effectifs, en créant des structures autonomes, des réseaux d'acteurs publics et privés, en réorganisant les services, en responsabilisant acteurs et structures en en fixant les objectifs, en contractualisant systématiquement les relations. Le ministère de l'Ecologie a pu apparaître comme pionnier en la matière.

Le constat aujourd'hui est celui de la dégradation ressentie des services publics, de l'impuissance de l'Etat face au développement de la crise et au déclin industriel, de grandes difficultés à répondre à des enjeux comme la transition énergétique, ou le chômage.

Le constat est aussi celui de grandes difficultés pour les agents en termes de charges de travail, de perte de sens du travail, de conflits éthiques entre les objectifs demandés, l'exigence de bien faire son travail et la déontologie du service public.

Les ingénieurs engagés directement dans des projets de long terme, avec des exigences scientifiques et techniques, sur des sujets sensibles pour la société, en situation d'en assumer les conséquences, y compris juridiques, sont particulièrement concernés par des évolutions qui touchent directement à leur identité professionnelle. Il est significatif, et inquiétant, que le sondage sur le travail de l'encadrement (sondage UGICT/CGT/ViaVoice avril 2014 – 1003 cadres interrogés), constate une appréciation négative sur sur des thèmes majeurs de la situation des cadres au travail (reconnaissance de l'implication au

tuation de conflit avec l'éthique professionnelle, situation des femmes cadres contribution aux choix stratégiques), mais aussi que celle-ci est significativement plus forte dans tous les domaines pour les cadres du secteur public.

La signature de l'accord cadre sur les Risques Psycho Sociaux, les rapports Folz-Canépa et Pêcheur témoignent chacun à leur manière, avec leurs limites et leurs a-priori de la recherche de réponses à ce malaise. Cela va de la recherche de mesures correctives à partir du constat, associée à une réelle reconnaissance du rôle des cadres et de leur droit à dire ce qui ne va pas, à une redéfinition du rôle de l'ingénieur de l'Etat, à des propositions de redéfinition du statut (fusions de corps, ou disparition de ceux-ci, à une redéfinition du statut de la fonction publique, à un élitisme corporatiste), suivant les auteurs. La question de réformes du fonctionnement des services publics, intimement liée au rôle des cadres est de toute façon posée, pour le meilleur comme pour le pire.

La négociation débutée avec le ministère de la Fonction Publique sur la qualité de vie au travail semble vouloir proposer quelques mesures relatives au collectif de travail et au rôle de l'encadrement.

Le management est un lieu où se joue la mise en œuvre de ces orientations, aussi bien à l'échelle macro qu'au plus près des agents. Ce doit être aussi le lieu de remises en cause et de recherches d'alternatives.

Des pistes de réflexion et d'action sont proposées :

- ◆ revaloriser le rôle de l'ingénieur, pour permettre le plein exercice de sa technicité
- ◆ donner au manager un rôle primordial de restauration et d'animation du collectif de travail, (sens au travail, partage de l'expérience, l'expression de l'intelligence et de la créativité collective et individuelles, coopération entre services.
- ◆ retrouver la maîtrise de son temps, envahi par la « connexion 24/24 et 7/7 », la charge de travail, l'urgence, le culte du présentisme
- ◆ reconnaître pleinement la qualification et la contribution collective et individuelle, pour les encadrants et les non-encadrants.
- ◆ garantir la liberté d'expression professionnelle et construire un droit d'alerte, avec des garanties collectives
- ◆ élaborer collectivement les objectifs, leurs incidences prévisibles et les moyens nécessaires.

Pourquoi une réforme territoriale ?

Le projet de regroupement-redécoupage des régions pose plus de questions qu'il n'apporte de solutions.

Les travaux sur l'aménagement du territoire et sur l'organisation territoriale sont nombreux en France, depuis le fameux « Paris et le désert Français » de Jean-François Gravier en 1954, puis lors des années fastes de l'aménagement du territoire et de la DATAR, où l'on voit que les régions actuelles sont calées sur les périmètres des OREAM (Organisation d'Etude et d'Aménagement), espaces de réflexion et d'aménagement des années 60. Les contours des régions sont donc bien issus d'une préoccupation principale d'aménagement au sens d'un rééquilibrage Paris-province et du développement économique de ces espaces. En effet la plupart de ces travaux ont en commun de s'interroger sur l'échelle la plus adéquate pour une action publique visant un meilleur développement économique des territoires.

Ainsi périmètres et nature des politiques sont indissociables. Or, quel est l'objectif affiché de la réforme territoriale en cours ? faire plus d'économie de structure en réduisant le nombre de régions et en supprimant les départements à terme, mais aucun objectif en matière de service public ou d'aménagement du territoire... et, c'est bien là que réside le malaise.

Concernant l'objectif affiché d'économies, les régions en tant que collectivités sont des collectivités jeunes et des collectivités de missions, avec peu de compétences en termes de gestion par nature plus consommatrices d'emploi et de dépenses. Il n'y a donc guère d'économies à attendre d'une fusion... La seule conséquence tangible est la perspective de directions super-régionale des ministères, avec l'expérience acquise des regroupements de services conduisant avant tout à plus de suppression de postes et à des mobilités imposées aux agents... et à plus de difficultés pour la hiérarchie à tous les niveaux pour les mettre en œuvre. Concernant un objectif en matière de

développement économique, nombre de travaux montrent la pertinence de régions de taille importante autour de 5 millions d'habitants. Alors, pourquoi ajouter l'Auvergne à Rhône-Alpes qui a déjà la taille critique ? Pourquoi laisser la Bretagne seule alors qu'elle n'a pas la taille critique ?

Pour les départements, quelle cohérence y-a-t-il à supprimer la collectivité département en même temps que le département est confirmé comme l'échelle par excellence de l'action de l'Etat ? Est-ce crédible de prévoir des services de l'Etat départementaux alors que la collectivité territoriale / partenaire privilégié disparaît car le

périmètre départemental est jugé inadéquat ? N'aurait-il pas été judicieux de distinguer dès le départ le cas des départements ruraux et de celui des départements urbains ?

N'y-a-t-il pas, de plus, remise en cause de l'esprit même de la décentralisation ? En effet, avec des maxi-régions et une disparition programmée des départements en tant que collectivités locales, pourra-t-on parler d'une échelle adéquate, de proximité pour une action publique au service des territoires ?

Les deux dernières lois d'aménagement du territoire, dites lois Pasqua et Voynet, avaient fait l'objet de nombreux échanges préalables en régions. On ne peut que regretter que la réforme territoriale en cours n'affiche aucune ambition en matière de développement des territoires (tant en matière de services publics que de développement économique) et qu'elle relève plus de choix faits au plus haut niveau et de l'improvisation que d'une démarche réfléchie et concertée.

Le droit à la carrière pour les ingénieurs enseignants

Les missions transversales de développement, d'animation sur le territoire, de coopération internationale font toute l'originalité de l'enseignement agricole public et participent grandement à sa réussite et les ingénieurs y trouvent tout naturellement leur place. Les IPEF en situation d'ingénieurs-formateurs ne doivent donc pas être bloqués dans leur déroulement de carrière ni se voir bien souvent fermer l'accès aux postes à responsabilité dans d'autres services du MAAF ou du MEDDE.

Aujourd'hui, avec la mise en place du « Produire Autrement », le MAAF doit reconnaître et être en capacité de mobiliser les compétences spécifiques acquises par les ingénieurs en poste dans les EPLEFPA : pédagogie, mais également animation et travail en équipe, gestion de groupe, montage de projets impliquant de nombreux partenaires sur le territoire. Avec ce nouveau contexte, les décharges horaires et tiers temps ne peuvent plus être une exception ... Cette politique, ambitieuse sur le papier peut offrir de réelles perspectives : Cela suppose des moyens à la hauteur des ambitions !

Les ingénieurs et la transition écologique

Deuxième colloque des Ingénieurs des Ponts,
des Eaux et Forêts
organisé par le collectif IPEF CGT-FSU



INVITATION



Le mardi 14 octobre 2014 à 9h30

Avec la participation de :

Marc Gillet :

expert sur les changements climatiques ;

Mathieu Goetzke :

IPEF à la mairie de Lille, les villes face aux enjeux
de la transition écologique

Patrick Simon :

l'agriculture en transition écologique ?

Marie-Claire Cailletaud :

responsable nationale de la fédération CGT Mines et Energie :
quelle transition énergétique ?

Delphine Batho :

le point de vue de l'ancienne Ministre de l'Ecologie

Les changements climatiques, la limite des ressources naturelles, la démographie mondiale, nous imposent de penser autrement le développement de la planète. L'ensemble des activités humaines est concerné : l'eau, l'énergie, l'agriculture, la biodiversité et les transports... Les défis sont pour l'essentiel devant nous. Le rôle du service public et l'intervention des différents pouvoirs publics dans l'économie sont centraux pour faire prévaloir l'intérêt général.

Pourtant, les ministères techniques que sont l'écologie et l'agriculture ne figurent pas, ou pas encore, dans les ministères prioritaires...

Clôture et cocktail à 12H30

La défense, Arche Sud,
salle de conférence 34 M 29